

## CONSEIL MUNICIPAL DU 5 avril 2022

L'An 2022, le 5 avril à 19h, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Dominique MOREL, Maire.

**Etaient présents** : MM Morel.D - Fournier - Briau - Salua - Bigot - Roussel - Morel M - Da Costa Rodrigues - Lhorloge - Leneutre - Dupontreue

**Absents** : MM Gacquer (avait donné pouvoir à Morel.D) - Rouzé (avait donné pouvoir à Fournier) - Ghier (avait donné pouvoir à Roussel) - Dupuis

### DERNIER COMPTE RENDU

Cette lecture n'appelle aucune observation particulière.

### BUDGET PRIMITIF 2022 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Approuvé à l'unanimité

Présentation des sommes à budgétiser et vote :

- Siège de France 170000€
- Véhicule utilitaire 10000€
- Aménagement terrain cantine 6000€
- Luminaires rue Eugène Létocart 6000€ - 8 pour / 6 contre
- Poteau point chaud 5000€
- Eclairage rue du Hocquet 2500€
- Passages protégés 11600€
- Défibrillateur salle polyvalente 1500€
- Maison Boulongne étalement 16000€
- Augmentation budget école  
Maternelle 50€  
Primaire 40€
- Clocher église 35805€
- ERDF poste électrique forain et poste fixe Harondel – en attente (Maurice Da Costa demande plutôt un poste fixe au niveau du petit stade route de Vignacourt)

Une convention avec la société pour la livraison des repas pendant l'accueil de loisirs d'avril 2022 est signée.

### ENTRETIEN DES VITRES DES BATIMENTS COMMUNAUX

Présentation des 2 devis

**Mairie** 2x / an RDC    1 x / an étage  
**Ecoles** 2 x / an  
**Médiathèque** 2 x / an  
**Salle de Conseil** 1 x / an  
**Salle polyvalente** 1 x / an

Société PRO IMPEC = 1900€

Société OZANGE = 3651,80€

Voté à l'unanimité pour confier le nettoyage à la société PRO IMPEC.

### **RESTAURATION DU CLOCHER**

Monsieur le Maire représente les différents devis et ajoute le devis de l'entreprise BISSON DA COSTA et les devis de location des nacelles.

Il a été convenu de demander à l'entreprise CHARPENTIER (travaux de restauration) qui est la plus compétente à se charger de restaurer le clocher si l'utilisation de la nacelle est possible pour elle par rapport à l'échafaudage qu'elle propose (en effet la location d'une nacelle est moins onéreuse qu'un échafaudage).

En cas d'utilisation d'un échafaudage, Monsieur DA COSTA demande s'il sera possible aux couvreurs d'accéder à l'échafaudage en raison des assurances.

### **ECLAIRAGE PUBLIC COUPURE NOCTURNE**

L'Assemblée rejette pour l'instant cette proposition, elle ne trouve pas judicieux cette coupure si les communes limitrophes ne coupent pas elle aussi l'éclairage la nuit.

De plus Monsieur ROUSSEL informe que s'il y a une coupure nocturne, cela posera problème pour l'alimentation des caméras de surveillance qui seront installées dans le futur.

### **AIDE EXCEPTIONNELLE CCNS**

Monsieur le Maire informe que la CCNS a apporté une aide exceptionnelle énergie de 13419€ à la commune.

### **MAISON BOULONGNE**

Après lecture des lettres dernièrement reçues, l'Assemblée approuve à l'unanimité l'étalement du pignon.

### **COMMUNICATIONS DIVERSES**

L'Assemblée est d'accord pour le changement du prestataire cantine à la rentrée 2022.

Monsieur le Maire fait savoir à l'Assemblée que le forain qui s'installe pour la fête du printemps n'a jamais eu de subvention contrairement aux forains présents lors de la fête locale.

L'Assemblée approuve à l'unanimité une subvention de 200€ pour ce forain.

Nettoyage du ruisseau dans le marais, Monsieur le Maire informe qu'il souhaite que ce ruisseau soit nettoyé avec des habitants volontaires.

La date du samedi 4 juin 2022 est retenue, une communication concernant le nettoyage sera faite.

### **DROIT D'INITIATIVE**

Mme BIGOT informe l'Assemblée d'une demande de Monsieur ASSELOT qui habite rue Binet concernant le problème de la raquette de retournement du bout de la rue qui est impraticable car plusieurs véhicules y sont stationnés. Il faudrait faire un courrier aux propriétaires.

Monsieur le Maire indique qu'il faut changer le panneau indiquant cette raquette car pour l'instant il se situe sur un terrain privé.

Mme BRIAU informe l'Assemblée que Mme Nathalie BEAUCOURT, coordinatrice du réseau des médiathèques de la COM de COM demande à ce que la médiathèque soit mieux indiquée dans le village.

Mr SALUA demande si la fête de St GAUTHIER pourra se faire le 1<sup>er</sup> mai 2022 (demande de l'Abbé Nicolas JOUY).

Mr DA COSTA et Mme LHORLOGE demandent quand le feu piéton de la rue des Aubépines sera remis en fonction (une demande sera faite à EIFFAGE).

Mme LHORLOGE demande ce qu'il en est du cadeau de fête des mères, il n'en est rien pour l'instant, Mme FOURNIER informe que c'est en cours.

Mr ROUSSEL demande s'il est normal que les employés communaux techniques aillent à Intermarché acheter des dosettes etc ... sur le compte de la mairie. Monsieur le Maire indique que ça s'est toujours fait ainsi.

Mr DA COSTA demande que la barrière du logement ancien presbytère soit changée. Des devis vont être demandés.

Mr DUPONTREUE informe que les tables de pique-nique de la voie pédestre sont en triste état. On l'informe que cela n'est pas du recours de la commune mais de la COM de COM.

Mr DUPONTREUE informe que lorsqu'ils nettoient les caniveaux, les employés communaux ne vont pas jusqu'au bout de la rue de l'Abbé Desmis, il demande quand le cimetière sera nettoyé (mauvaises herbes).

Mr MOREL. M demande si un coup de jeune peut être redonné à la barrière de l'école primaire.

Mr le Maire fixe la date du samedi 30 avril 2022 à 14h pour que les membres du Conseil Municipal aillent dans le marais afin de voir ce qu'il est possible de faire pour le sécuriser.

Mme BIGOT demande si le bulletin municipal en cours de rédaction doit être diffusé vu le peu de contenu et informe que Mme BRIAU et elle se chargent de la rédaction et que malgré les demandes, peu de participation des membres du Conseil Municipal sont réalisés.

Mme FOURNIER informe que le bulletin n'est pas des plus utiles et que si les habitants veulent savoir ce qui se passe dans le village, ils n'ont qu'à se déplacer aux différentes manifestations.

Mme BIGOT informe que le bulletin est utile pour les personnes ne pouvant se déplacer.